



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Enseignement primaire

Etablissement scolaire du Mandement

Ecoles de : Dardagny / La Plaine / Russin / Satigny Mairie / Satigny Village

www.etablissement-scolaire-mandement.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Etablissement de Dardagny – La Plaine - Russin

Judi 7 juin 2012 - 18h00 à 19h15
Salle de direction de l'école de La Plaine

Présents :

Président : Yves Corbat

Secrétaire : Madlen Konrad

Commune de Dardagny : M. Duchêne, maire

Commune de Russin : Mme Suzanne Serafini, adjointe

Enseignantes : Anna Carrel-Pharisa
Maurice Morisod
Vivienne Waelti
Nicole Noverraz

Représentants des
parents : Karin Nussberger
Murielle Sermet
Rosa Tardin
Duyminh Tran

GIAP : Frédéric Ducommun

Excusés :

Commune de Dardagny : Mme Isabelle Guyot, adjointe

Invitée permanente : Sylvie Barral, infirmière

1. Bienvenue, accueil

M. Corbat ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun.

1.1 Etat de la situation rentrée 2012-2013

En avant propos, M. Corbat informe qu'une synthèse des soirées thématiques concernant le COET sera transmise aux membres par courriel. Par ailleurs pour toute information en lien avec le fonctionnement des COET, le site suivant : http://www.geneve.ch/primaire/conseils_etablissement/, fait référence.

M. Corbat note que la rentrée scolaire s'est bien passée et relève que les classes ont un nombre d'élèves assez important. Les représentants des enseignants confirment la bonne rentrée mais soulignent le nombre élevé d'élèves par classe, étant donné que les 8 classes fonctionnent en double-dégré. Ceci demande une collaboration étroite entre les partenaires, parents et parascolaire.

L'établissement a de ce fait obtenu une dotation supplémentaire en ECSP, soit de 25%.

Les représentants des parents acquiescent quant à la bonne rentrée scolaire, mais soulève le souci des parents quant aux horaires des bus et de l'école.

M. Corbat rappelle qu'à ce propos il a participé à une séance de l'APE afin de clarifier le fonctionnement des horaires, qui semble-t-il a été compris. Il rappelle aux représentants des parents qu'il est important d'inciter les parents à s'adresser directement aux enseignants lorsqu'ils ont des questions qui les tracassent et ont besoin de clarification.

M. Duchêne informe que suite à la remarque des parents concernant le parking de la mairie se situant dans le préau de l'école (fort afflux lors de mariage), la mairie a décidé de célébrer les mariages uniquement à partir de 16h30 les jours d'école. Les représentants des parents remercient M. Duchêne pour cette décision.

2. Suivi des dossiers en cours

2.1 Abonnement bus TPG et organisation en cas de contrôle

M. Duchêne rappelle que la loi sur les transports TPG stipule qu'il est obligatoire de détenir un titre de transport par passager et ce dès 6 ans. La mise en place de la commande des abonnements a été effectuée par les communes. L'obligation d'être en possession du titre de transport, génère quelques soucis pratiques. A cet effet, les communes demandent aux parents de signaler tout contrôle et éventuelle mise à l'amende. Les autorités communales établiront un contact avec la direction des TPG en vue de trouver une solution. Actuellement les chauffeurs du bus sont en possession de la liste des élèves qui ont un abonnement. En cas de contrôle ces derniers peuvent communiquer des informations fiables aux contrôleurs ce qui devrait éviter les mises à l'amende.

Certains parents donnent la photocopie de l'abonnement à leur enfant, les représentants des communes précisent qu'une photocopie n'a aucune valeur légale.

M. Corbat profite de signaler que les parents ne peuvent pas demander aux enseignants de vérifier si chaque enfant a bien son titre de transport, ce n'est pas leur rôle.

Pour l'année prochaine M. Duchêne précise qu'il réfléchit à une nouvelle organisation qui consisterait à faire venir une unité mobile TPG en début d'année scolaire en vue d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention d'un abonnement.

M. Corbat s'engage à faire parvenir aux communes la liste d'adresses de l'ensemble des élèves des 3 écoles fin juin.

2.2 Avancée du Projet d'établissement et étapes en lien avec le rôle du COET

M. Corbat rappelle que le PE à une durée de 4 ans et que dès la rentrée 2012-2013 un nouveau PE doit être mis sur pied.

La vision du Conseil d'Etat en ce qui concerne le PE est d'intensifier la relation parents-école. Ainsi les membres du COET font partie du PE sans pour autant toucher aux sujets pédagogiques. En effet, conformément au règlement sur les conseils d'établissement, le CoEt peut participer à l'élaboration du projet en fournissant des éléments d'analyse utiles à la direction et à l'équipe enseignante chargées d'élaborer le projet d'établissement.

Pour ce qui relève de ses champs de compétences (le climat scolaire, les relations famille-école et les relations avec les partenaires), il peut décider d'actions à inscrire dans le projet. Le cas échéant, il participe à la réalisation desdites actions. Le conseil d'établissement sera dûment informé du plan de projet final ainsi que de l'avancement général des travaux.

M. Corbat rappelle qu'à la rentrée 2014-2015 l'ensemble des écoles sera confronté à des problèmes importants de logistiques au vu du nouvel horaire scolaire qui inclura le mercredi matin. Ceci touchera les horaires scolaires, les horaires de bus, le parascolaire, les locaux etc. Ce type de réforme pourrait totalement convenir à un travail commun, dont le COET pourrait être la plateforme organisationnelle.

3. Divers

3.1 Sant"E"scalade

Depuis cette année les écoles de La Plaine et Dardagny ont réintégré le programme de Sant"E"scalade. Une dizaine d'élèves rejoindront leurs camarades des écoles de Satigny et l'ensemble courra sous l'effigie de l'établissement du Mandement.

Une lettre parviendra aux parents contenant toutes les explications pour le jour de la course. Les élèves recevront également un T-shirt au nom de l'établissement qui leur sera remis la semaine précédant l'évènement.

M. Corbat informe que l'établissement du Mandement est un de ceux qui a le plus d'élèves inscrits.

3.2 Situation parascolaire

Après s'être présenté, M. Ducommun est chargé du suivi des équipes en tant que responsable de secteur ainsi que du bon fonctionnement des activités déployées par le GIAP.

En ce qui concerne DLR, il remarque que le fonctionnement est particulier et demande une bonne organisation. Il met en évidence que les équipes en place sont compétentes et réactives.

Les équipes travaillent actuellement sur des pistes liées aux déplacements (enfants agités dans le bus). Les règles de comportement vont être rappelées aux élèves.

M. Ducommun informe que lors d'un prochain rendez-vous avec les communes il y sera aborder le délicat dossier en lien avec l'odeur et l'exigüité des locaux.

En effet les effectifs ont beaucoup augmentés et particulièrement à La Plaine. Actuellement il y a un animateur à la sortie de chaque d'école.

Le directeur remercie les membres pour la qualité des échanges et donne rendez-vous au COET le jeudi 7 février 2013

La séance est levée à 19h15

Le prochain conseil d'établissement le jeudi 7 février 2013